ALCOOL-INFO

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

HOSPITALISATION

Par Profil supprimé Postée le 13/11/2019 09:13

bonjour ,
peut on se faire hospitaliser en désintoxe sans passer par son médecin traitant?

Mise en ligne le 18/11/2019

Bonjour,

Il semble que la seule unité hospitalière d'addictologie répertoriée de votre département se trouve sur la commune de Fains Veel. Les séjours de sevrage qui y sont proposés ont des durées variables en fonction des besoins de chaque personne, pouvant aller de 5/7 jours à 4/5 semaines.

Les informations pratiques dont nous disposons pour cet hôpital indiquent qu'il n'y a pas d'obligation de passer par son médecin traitant, qu'il est possible de prendre contact directement avec l'unité et d'y être reçu par le médecin du service en vue de faire un « état des lieux » de la situation et d'organiser les modalités de l'hospitalisation.

Pour information, les soins en addictologie ne sont pas sectorisés et il est tout à fait envisageable de faire des demandes dans d'autres départements. Chaque établissement a ensuite sa propre « politique » concernant les modalités d'admission, certains demandent une orientation du médecin traitant ou d'un professionnel de santé et d'autres pas.

Au besoin, tous les contacts sont accessibles sur notre site via la rubrique « Adresses utiles » dont nous vous joignons le lien ci-dessous. La recherche se fait d'abord par département puis, en deuxième page, par type de soins : sevrage hospitalier « 7 jours » ou « + de 7 jours ».

Nous restons bien sûr disponibles dans le cas où vous souhaiteriez revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

LE PLACIS

36 route de Bar
55000 FAINS VEEL

Tél : 03 29 76 86 86
Site web : ght-coeurgrandest.fr
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.
COVID -19 : Janvier 2023:Admissions assurées.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- "Adresses utiles"